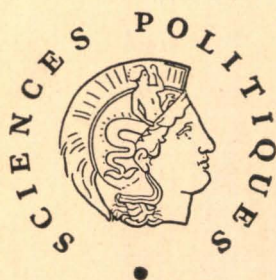


CAHIERS DE LA FONDATION NATIONALE
DES SCIENCES POLITIQUES

— 118 —

JEAN MEYNAUD

nouvelles études sur
**LES GROUPES DE PRESSION
EN FRANCE**



presses de la fondation nationale des sciences politiques

La Fondation Nationale des Sciences Politiques a été créée par une Ordonnance du 9 octobre 1945. Elle a pour objet de favoriser le progrès et la diffusion des Sciences Politiques, Economiques et Sociales.

Son administration et sa direction sont assurées de la manière suivante :

Conseil d'Administration :

Président : M. Pierre RENOUVIN, de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Paris, Professeur à la Sorbonne.

Vice-Présidents : MM. Gabriel LE BRAS, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris;
Roger LÉONARD, Premier Président de la Cour des Comptes.

Membres : MM. André ALLIX, Recteur d'Académie honoraire;
Marcel BABAU, Secrétaire confédéral C.G.T.-F.O.;
Wilfrid BAUMGARTNER, Gouverneur honoraire de la Banque de France, Ancien Ministre;
Henry BOURDEAU DE FONTENAY, Directeur de l'Ecole nationale d'Administration;
Jean CARBONNIER, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris;
Jacques CHAPSAL, Directeur de l'Institut d'Etudes politiques de Paris;
Bernard CHENOT, Conseiller d'Etat, Ancien Ministre;
Jean-Jacques CHEVALLIER, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris;
René COURTIN, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris;
Henry DAVEZAC, Président du Syndicat général de la Construction électrique;
Henry DEROF, Inspecteur général des Finances, Vice-Président de la Banque de Paris et des Pays-Bas;
Louis ESTRANGIN, Président de la Fédération nationale des Centres d'Etudes techniques agricoles;
Pierre FOURNIER, Gouverneur honoraire de la Banque de France;
Jacques GEORGES-PICOT, Président directeur-général de la Compagnie financière de Suez;
François GOGUEL, Secrétaire général du Sénat;
Emile JAMES, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris;
Ernest LABROUSSE, Professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Paris;
Charles MORAZÉ, Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes;
Léon NOEL, de l'Institut, Ambassadeur de France;
Louis PAPY, Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Bordeaux;
Alexandre PARODI, Vice-Président du Conseil d'Etat;
André SÉGALAT, Conseiller d'Etat, Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.;
Roger SEYDOUX, Ambassadeur de France;
Louis TROTABAS, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques d'Aix-en-Provence, Directeur de l'Institut d'Etudes juridiques de Nice.

Administrateur : M. Jacques CHAPSAL.

Secrétaire général : M. Jean TOUCHARD.

La Fondation assure notamment la publication :

1° du *Bulletin Analytique de Documentation Politique, Economique et Sociale Contemporaine*, répertoire méthodique mensuel des principaux articles concernant les questions relevant des Sciences Politiques, Economiques et Sociales, ainsi que de la documentation sur les problèmes contemporains du même ordre, publiés dans les revues françaises et étrangères. (Abonnement : France : 18 NF par an; Etranger : 22 NF par an. — Presses Universitaires de France, 108, boulevard Saint-Germain, Paris 6^e. C.C.P. Paris 392.33);

2° de la *Revue Française de Science Politique*, revue trimestrielle publiée par la Fondation Nationale des Sciences Politiques et l'Association Française de Science Politique. (Abonnement : France : 26 NF par an; Etranger : 28 NF par an. — Presses Universitaires de France, 108, boulevard Saint-Germain, Paris 6^e. C.C.P. Paris 392.33);

3° de *Cahiers* publiés, plusieurs fois par an, par la Librairie Armand Colin, et destinés à faire progresser la recherche dans le domaine des Sciences Politiques, Economiques et Sociales;

4° des *Bibliographies françaises des Sciences sociales* et de la collection *Recherches sur l'économie française*.

nouvelles études sur
LES GROUPES DE PRESSION
EN FRANCE

ISBN de la version numérique : 9782724684421

du même auteur

CAHIERS DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

Librairie Armand Colin, 103 bd Saint-Michel, Paris V.

- N° 95.** LES GROUPES DE PRESSION EN FRANCE. *Epuisé.*
- N° 100.** INTRODUCTION A LA SCIENCE POLITIQUE. 2^e édition, 1961, 376 p.
- N° 118.** NOUVELLES ÉTUDES SUR LES GROUPES DE PRESSION EN FRANCE. 1962, 468 p.

ETUDES DE SCIENCE POLITIQUE

6 chemin de Mornex, Lausanne (Suisse).

- N° 1.** LA SCIENCE POLITIQUE : FONDEMENTS ET PERSPECTIVES. 1960, 228 p.
- N° 2.** TECHNOCRATIE ET POLITIQUE. 1960, 116 p.
- N° 3.** LES GROUPES DE PRESSION INTERNATIONAUX. 1961, 560 p.
- N° 4.** DESTIN DES IDÉOLOGIES. 1961, 164 p.
- N° 5.** LES SAVANTS DANS LA VIE INTERNATIONALE. (En collaboration avec Brigitte Schroeder.) *En préparation.*

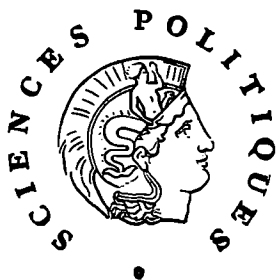
CAHIERS DE LA FONDATION NATIONALE
DES SCIENCES POLITIQUES

— 118 —

JEAN MEYNAUD

Professeur à l'Université de Lausanne

nouvelles études sur
**LES GROUPES DE PRESSION
EN FRANCE**



1962

presses de la fondation nationale des sciences politiques

27, RUE SAINT-GUILLAUME 75341 PARIS CEDEX 07 TEL 260 38 60

**Presses de la Fondation
Nationale des Sciences Politiques**

27, Rue Saint-Guillaume
75341 PARIS CEDEX 07

TOUS DROITS DE REPRODUCTION, DE TRADUCTION
ET D'ADAPTATION RÉSERVÉS POUR TOUS PAYS

© 1962 MAX LECLERC et C^{ie}

PROPRIETORS OF LIBRAIRIE ARMAND COLIN

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	1
CHAP. I - CADRE DE L'ENGAGEMENT	3
I. CHOIX D'UNE CONCEPTION DU GROUPE	3
II. CLASSES ET GROUPES	6
III. FRONTIÈRES DE LA NOTION DE GROUPE	8
Groupes et activités collectives. 8	
Groupes et démarches individuelles. 10	
IV. UN INSTRUMENT DE SYSTÉMATISATION : LE GROUPE D'INTÉRÊT	12
V. TYPOLOGIE DE L'INTÉRÊT COMMUN	15
VI. ÉTAPES DE L'IDENTIFICATION	21
VII. QUESTIONS CONTROVERSÉES	23
Le cas des affaires. 24	
Le cas des Eglises. 30	
CHAP. II - FONDEMENTS SOCIAUX DU RASSEMBLEMENT	41
I. DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE	42
II. INTÉRÊTS COUVERTS	49
Groupements de défense. 49	
Organismes de promotion. 57	
III. CAPACITÉ D'ADAPTATION	63
IV. FRAGMENTATION DE CERTAINS SECTEURS	75
V. FAIBLESSES DANS LA REPRÉSENTATION	84

VI *SOMMAIRE*

VI. LES GROUPES D'INTÉRÊT EN TANT QUE PARLEMENT SOCIAL.	91
VII. INTERVENTIONS EXTÉRIEURES	95
Internationales d'affaires. 97	
Organisations internationales non gouvernemen- tales. 101	
CHAP. III - SENS DE LA PRESSION	117
I. LES GROUPES ET LA POLITIQUE	117
Politisation de l'objet. 118	
Relations des groupes avec les partis. 123	
II. RÉPARTITION DES GROUPES	128
Eléments d'une classification. 128	
Difficultés de la répartition. 133	
III. CONTROVERSES SUR LE MODE DE DÉSIGNATION	138
IV. LE CAS DES INSTITUTIONS PUBLIQUES	142
V. LA PRESSION D'ASSISE TERRITORIALE	148
CHAP. IV - STYLES D'ACTION	167
I. PART DE L'EXPÉRIENCE NATIONALE	168
Traits de la psychologie française. 169	
Influence du système des partis. 173	
II. FACTEURS INTRINSÈQUES	178
Ampleur et qualité du recrutement. 179	
Importance des ressources financières. 180	
Modalités d'organisation. 182	
Nature des valeurs affirmées ou défendues. 183	
III. DENSITÉ ET RYTHME DE L'ACTIVITÉ DE PRESSION	184
Réseau de relations	184
Contacts avec les parlementaires. 185	
Liaisons avec les fonctionnaires. 187	
Relations avec la presse. 189	

<i>Intervention dans les élections</i>	192
Essai d'orientation des adhérents. 193	
Octroi d'un concours financier. 194	
<i>Actions spécifiques</i>	196
Actions défensives. 196	
Actions offensives. 198	
Actions mixtes. 199	
IV. TECHNIQUES D'INTERVENTION	201
<i>Etat des techniques</i>	201
Négociations et argumentation. 201	
Mobilisation des adhérents. 204	
Recours à l'action directe, 205 — Emploi de la grève, 208 —	
Utilisation de la puissance financière, 209 — Utilisation des	
facultés légales, 213.	
<i>Faculté d'emploi</i>	216
V. SITUATION SOCIO-POLITIQUE DES GROUPES	220
<i>Eléments d'ajustement</i>	220
<i>Statut des groupes</i>	226
Audience auprès des autorités. 226	
Estime sociale auprès de l'opinion. 227	
CHAP. V - RECHERCHE DE L'ACCES	235
I. INTÉGRATION DES INTÉRÊTS	236
Administration consultative, 238 — Le cas du Commissariat au	
Plan, 239 — Conseil Economique et Social, 241 — Gestion de	
certaines secteurs, 244 — Vue d'ensemble, 245.	
II. POINTS D'APPLICATION	248
<i>Groupes et Assemblées parlementaires</i>	250
<i>Relation des groupes avec les ministres et leurs colla-</i>	
<i>borateurs</i>	256
<i>Rapports des groupes avec l'Administration</i>	266
Eléments de base. 266	
Lignes de conduite. 275	
<i>Les forces militaires</i>	279

VIII *SOMMAIRE*

<i>Groupes de pression et pouvoir judiciaire</i>	282
<i>Les interventions au niveau des collectivités locales</i> ..	284
III. ACTION SUR L'OPINION PUBLIQUE	285
Tactique des groupes.	286
Techniques de persuasion.	290
Résultats acquis.	292
CHAP. VI - ISSUE DES REVENDICATIONS	301
I. SCHÉMA D'ÉVALUATION	302
<i>Etapes du combat des groupes</i>	302
Obtention de l'accès.	302
Prise de la décision.	303
Exécution des mesures adoptées.	305
Persistance de la décision.	307
Totalisation de ces stades.	308
<i>Apparences et réalité</i>	309
II. FACTEURS DE L'ISSUE	311
<i>Ce qui tient au groupe</i>	312
Nature de la demande.	312
Potentiel de lutte.	313
Ajustement des facultés aux objectifs.	315
<i>Ce qui tient aux autres groupes</i>	315
Fragmentation des intérêts.	316
Concurrence entre les groupes.	318
Situations d'indifférence.	322
<i>Ce qui tient aux pouvoirs publics</i>	323
Rôle des agencements institutionnels.	324
Distribution des forces politiques.	328
<i>Ce qui tient aux facteurs externes</i>	331
III. POSITION DES GROUPES	336
Éléments d'interprétation.	336
Réactions aux choix gouvernementaux.	339

CHAP. VII - BILAN	347
I. PLACE DES GROUPES	348
Evolution des faits. 348	
Jugements sur l'évolution. 350	
Relève des partis par les groupes ? 356	
II. AVANTAGES ACQUIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS	359
Sens de ce concours. 360	
Un autre mode d'interprétation. 363	
III. CONSÉQUENCES DE L'INTERVENTION DES GROUPES	370
Analyse des critiques	371
Protectionnisme social. 372	
Immobilisme gouvernemental. 375	
Refus des disciplines collectives. 379	
Altération de la balance des forces. 383	
Le problème de la politique extérieure	390
IV. GROUPES DE PRESSION ET INTÉRÊT PUBLIC	393
Notion de l'intérêt public. 394	
Essais de réglementation des groupes. 402	
CONCLUSION	415
ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE	420
INDEX DES AUTEURS	421
LISTE DES GROUPES CITÉS	426
INDEX DES SUJETS	437

AVANT-PROPOS

DEUX DIFFICULTÉS ont compliqué l'établissement de cette nouvelle version : les changements apportés par la V^e République au fonctionnement des institutions et les insuffisances de la science politique française dans l'analyse monographique des groupes de pression.

De ces obstacles, le premier est trop évident pour exiger un long commentaire. Nous manquons encore du recul indispensable pour évaluer correctement l'incidence des modifications dans la répartition des pouvoirs et le style de la vie publique. Certes, il n'est pas impossible d'apercevoir des essais d'adaptation et des signes de continuité, le maintien de la constitution sociale du pays rendant inconcevable une mutation soudaine des conduites professionnelles et des réactions idéologiques. Mais, sur de nombreux points, nous ne sommes pas en mesure de présenter des descriptions et d'émettre des jugements qui échappent aux servitudes de la polémique quotidienne.

Par ailleurs, la carence des études scientifiques est inquiétante. On invoque volontiers pour la justifier le caractère confus et occulte des démarches accomplies auprès des autorités. Ce n'est qu'un médiocre prétexte, la situation s'expliquant par l'attrait des sentiers battus et le poids de la routine. Les quelques travaux disponibles (en particulier l'ouvrage de Henry Ehrmann sur le patronat) ont consolidé et élargi la somme de nos connaissances sur des points décisifs. Ils ont prouvé que ce secteur des relations sociales n'est pas inaccessible au chercheur.

L'analyse des groupes de pression en France comporte, de la sorte, de graves lacunes et de multiples sujets d'hésitation. Il nous a semblé préférable de ne jamais cacher ces défauts. Conscient des faiblesses de la première version, nous avons entièrement récrit l'ouvrage qui, dans son état présent, reste un essai. Tout en gardant l'essentiel de l'armature théorique précédente, nous en avons revu et modifié plusieurs aspects. La partie illustrative a été presque complètement transformée.

Dans ces conditions, il a paru opportun de donner à ce travail un titre qui, tout en établissant une relation directe entre l'ancienne et la nouvelle version, illustre la nouveauté du texte soumis au lecteur sans dissimuler le caractère partiel de divers développements. Nous espérons que, d'ici quelques années, les conditions seront réunies pour l'établissement d'un volume qui comporte moins de points d'interrogation et de motifs de perplexité.

* *

La formule « groupe de pression » est désormais entrée dans le vocabulaire politique quotidien. On l'emploie pour exprimer ou systématiser les multiples interventions effectuées sur les pouvoirs publics en vue d'obtenir l'octroi d'avantages matériels ou le soutien de positions idéologiques. De nombreux esprits, sans contester pour autant la réalité des phénomènes décrits, repoussent ce mode d'appellation ou s'en déclarent insatisfaits.

En réalité, la définition courante soulève autant de problèmes qu'elle contient de mots. On peut même la déclarer globalement contestable en signalant que les autorités ne se font pas faute d'agir sur leurs interlocuteurs. La présentation habituelle ne montre pas que les groupements, s'ils effectuent des pressions, sont aussi susceptibles d'en recevoir. Pour des motifs de commodité didactique, nous gardons le concept usuel comme point de départ : cependant, cette notion sera critiquée, précisée et complétée au fil des développements. C'est seulement après avoir consulté l'ouvrage dans son entier que le lecteur sera en mesure de bien connaître le sens et la portée que nous attachons à cette catégorie.

Ce livre, s'il met en vedette divers problèmes d'actualité, s'attache surtout à dégager les éléments durables du problème. Il a été préparé et rédigé sans esprit partisan. Il servira, peut-être, à alimenter des polémiques. C'est là une servitude des sciences sociales qu'il n'y a aucun moyen de renverser et qu'il serait dès lors vain de récuser. Nous y avons trouvé une incitation à la prudence dans l'exposé des faits et à la réserve dans l'évaluation des conduites.

Lausanne, juillet-novembre 1961.

CADRE DE L'ENGAGEMENT

EN SE FONDANT sur la notion de groupe, les théoriciens de la pression excluent généralement de leur champ d'investigation plusieurs séries de phénomènes voisins ou connexes. Ces éléments font rarement l'objet d'une présentation explicite. Les dimensions attribuées au concept de groupe étant de nature purement conventionnelle, ce silence engendre de sérieuses imperfections. Nous voudrions montrer ici la relativité des séparations habituelles sans nécessairement préconiser leur rejet.

Un point complique l'effort de systématisation politique : les incertitudes et les controverses de la sociologie dans l'analyse des groupes. Ces querelles, parfois d'ordre terminologique, correspondent aussi, en de nombreux cas, à des désaccords sur le fond. Il en résulte une grande variété de définitions et de classifications qui ne facilite pas la tâche de l'utilisateur.

I. CHOIX D'UNE CONCEPTION DU GROUPE

Certains sociologues, partisans d'une conception extensive, tiennent pour un groupe toute situation née de la rencontre de deux ou plusieurs individus (ainsi, à la limite, le fait de demander l'heure à une personne dans la rue). Cependant, beaucoup de spécialistes s'efforcent de construire une notion plus restrictive et homogène, mais les opinions diffèrent sur les traits de cette délimitation¹. Les uns se bornent à exiger un minimum d'unité de comportement, la pluralité et la proximité des individus en cause leur paraissant être les bases essentielles du groupe². D'autres, au contraire, procèdent à une spécification rigoureuse qui repose, en particulier, sur des attitudes communes et l'établissement d'une cohésion au moins relative des conduites³.

Nous adopterons une position moyenne subordonnant l'octroi de la qualité de groupe à l'existence d'un certain nombre de données. Trois facteurs se retrouvent dans de nombreuses définitions : un réseau de relations se développant selon un modèle reconnu ou encore la survenance d'une stabilisation des rapports entre les membres ; un senti-

ment d'appartenance donnant aux adhérents l'impression de former une collectivité vis-à-vis de ceux qui restent à l'extérieur ; une communauté de dessein représentant normalement le point de stabilisation. Selon les cas, ces traits existent à un degré plus ou moins élevé : nous admettrons, par convention, que l'on ne saurait parler de groupe en l'absence complète d'un ou plusieurs d'entre eux.

Dans le langage courant, on emploie souvent le terme de groupe pour désigner un ensemble d'individus possédant une ou plusieurs caractéristiques communes (« hommes », « femmes », « habitants des villes », « diplômés de l'enseignement supérieur »...). Il s'agit, en réalité, de simples groupages, éventuellement susceptibles d'un recensement statistique. Les collectivités ainsi évoquées existent seulement dans l'esprit de ceux qui en font l'étude ou en réalisent le décompte. Cependant, ces rassemblements, conceptuels et non réels, ont une valeur pour l'analyse sociale dès que les traits en cause agissent sur la formation des attitudes individuelles ou provoquent la création d'un groupe proprement dit (exemple, entre beaucoup d'autres, des associations féminines et des groupements de jeunes).

Plusieurs sociologues attachent une importance considérable à l'agencement collectif allant jusqu'à refuser le nom de groupe aux formations ne possédant pas « une incontestable organisation interne »⁴. De même, K. Mannheim fait de la notion « groupes organisés » la pièce centrale de sa classification des groupes, y introduisant la famille, le clan, la tribu, la communauté de voisinage, le parti politique, la bureaucratie, l'Etat⁵. L'argumentation paraît correcte à condition de voir dans l'organisation le mode d'établissement et de fixation de rapports stables entre les membres. Ce résultat est obtenu par l'addition de plusieurs traits : un minimum de division des fonctions ; un certain degré de cristallisation des conduites permettant de prévoir, avec quelque certitude, les comportements effectifs des membres, au moins dans les situations ne s'écartant pas trop de la normalité ; une technique de conservation et de transmission des valeurs communes, etc. Cependant, même si l'on attribue au critère « organisation » ainsi entendu, une grande place dans l'identification des groupes, il est préférable de conserver, en tant qu'éléments de repère, le sentiment d'appartenance et l'identité de but qui expliquent l'acceptation de disciplines collectives.

Mais, on peut entendre le mot d'organisation au sens plus restreint d'un agencement institutionnel de type juridique (terme d'ailleurs ambigu puisqu'il sert par extension à désigner le corps organisé lui-même : les « organisations professionnelles »). Tel semble être le cas d'Allen Potter qui, étudiant les activités de pression en Grande-

Bretagne, s'est servi de la formule « groupes organisés » pour spécifier les dimensions du domaine abordé⁶. Caractérisant l'« organisation » par quelques éléments simples (un nom et une adresse ; des dirigeants ou un comité de gestion ; des statuts ou, au moins, des règles non écrites de fonctionnement), il écarte de son propos la pression exercée par les individus ou les groupes dépourvus des particularités qui composent un agencement formel. Ce mode d'identification apporte à l'analyse sociologique une indéniable commodité : il est pourtant difficile de l'accepter.

Certes, les éléments énumérés par Potter, qui sont d'ailleurs imprécis et élastiques, constituent un facteur de stabilisation des rapports à l'intérieur du groupe. Ils ne diffèrent de ceux que nous avons avancés que par un niveau plus marqué de formalisme. Autrement dit, certaines situations que Potter écartera comme « non organisées » (écrivains rassemblés pour la signature d'un manifeste ; firmes harmonisant leurs conduites sur la base d'un arrangement tacite...) peuvent être tenues pour « organisées » avec une conception plus sociologique et moins juridique de l'organisation. Au total, surtout si la distinction se fonde sur des traits formels, la notion de « groupe non organisé » est sociologiquement suspecte. Ce que Potter entend par là comporte des situations que l'on peut rattacher au concept de groupe et d'autres qui ne lui sont pas assimilables, le critère de la stabilisation des rapports servant à établir la ligne de partage. Il reste à indiquer que les groupements utilisent des systèmes d'agencement différents et que la comparaison de ces divers types, notamment sous l'angle de l'efficacité, représente un aspect intéressant de la théorie de l'action collective.

En dehors des controverses relatives à la notion même du phénomène, un autre point divise les sociologues : la répartition en un certain nombre de catégories des multiples groupements de toutes sortes qui agissent dans la pratique. Selon une évaluation américaine, les spécialistes auraient déjà proposé plus d'une centaine de rubriques⁷. G. Gurvitch a établi une classification comportant quinze entrées principales (chacune faisant à son tour l'objet de plusieurs subdivisions)⁸. On comprend, dès lors, l'avantage que vaudrait à l'analyse politique la faculté de délimiter, d'un coup, dans cet ensemble complexe, les groupes relevant de sa compétence directe ou susceptibles d'en faire l'objet.

Nous n'avons pas retenu parmi les critères du groupe la permanence de l'action collective. Ce n'est qu'un facteur de classement des organismes. Les uns possèdent une mission de représentation et de surveillance générales dont la durée est en quelque sorte illimitée.

D'autres se forment dans un but précis et unique, l'obtention d'un succès devant normalement provoquer la fin des démarches et la dissolution du groupement. La durée de fonctionnement dépend des objectifs visés sans influencer nécessairement sur la nature de l'activité déployée. Il est vrai que beaucoup de groupes tentent de se survivre par des moyens divers, une fois épuisé ou disparu le mobile de leur constitution.

II. CLASSES ET GROUPES

Nul ne refuse aujourd'hui de voir dans la stratification sociale une variable importante, sinon essentielle, de la distribution des préférences politiques. Mais, réserve faite de la conception marxiste, nous ne disposons encore d'aucun schéma satisfaisant pour l'analyse de cette relation. Une telle carence n'étonnera pas si l'on observe l'extrême confusion, de forme et de fond, qui, malgré tant de recherches, entoure l'examen des clivages sociaux.

Selon un courant de pensée, les classes sociales ne constituent pas de véritables groupes sociaux en raison d'une double particularité d'ordre structurel : imprécision de leur contenu et fluidité des frontières qui les séparent les unes des autres (grande importance numérique des situations intermédiaires); absence chez leurs membres de tendances ou aspirations communes susceptibles de provoquer l'unification des conduites. Les classes seraient ainsi des sortes d'agrégats fondés sur quelques caractéristiques assez solides pour valoir à l'ensemble des membres un élément d'homogénéité ou de parenté, mais trop diffuses pour susciter chez eux le besoin ou le souhait d'une activité concertée. D'autres spécialistes adoptent un point de vue entièrement opposé : ainsi Jean Lhomme qui définit la classe comme « un groupe humain qui, ayant une fonction à remplir, en a conscience et fait ce qui est en son pouvoir pour la remplir en effet »⁹. Mentionnons également l'un des traits retenus par G. Gurvitch pour définir les classes : l'incompatibilité radicale qui s'affirme dans leurs rapports respectifs¹⁰.

Pour l'analyse politique, qui seule importe ici, le point fondamental reste de savoir si les classes engendrent, en tant que telles, des organismes de combat ou de revendication. La question a été surtout discutée au niveau des partis, les débats n'ayant pas abouti à la formulation de thèses univoques¹¹. Mais elle se pose aussi au plan d'autres formations (en particulier syndicats de travailleurs). En raisonnant sur le cas français, il est facile de voir qu'une fraction, et non certes la totalité, de ces groupements a trouvé dans la conscience de classe

un mobile de constitution et un principe d'impulsion. Il est également acquis que les exigences de la lutte quotidienne ont eu pour résultat d'altérer la pureté du dessein initial. Il existe aujourd'hui une doctrine qui proclame l'atténuation des conflits de classe et, partant, le déclin des idéologies dans les sociétés dites « opulentes » de l'Occident : nous avons exprimé ailleurs de sérieuses réserves sur cette nouvelle variante de l'opportunisme ¹².

Ces observations ne sont pas contredites par la création d'organismes de défense des classes ou couches moyennes qui exercent une activité notoire en plusieurs pays dont la France : voir, en particulier, le rôle du Comité National de Liaison et d'Action des Classes Moyennes ¹³. Cette tendance a également suscité la naissance d'un Institut International des Classes Moyennes (fondé en 1903) et d'une Union Internationale Catholique des Classes Moyennes (créée en 1956). On pourrait être tenté de voir dans ces organismes le mode d'insertion directe d'une couche sociale dans l'activité politique : mais cette supposition n'est guère fondée. Chacun sait combien reste vague et confus le concept des classes moyennes dont la valeur scientifique s'avère, au minimum, discutable ¹⁴. Dans les descriptions courantes qui en sont faites, cet ensemble comporte des éléments franchement hétérogènes et ayant des préoccupations discordantes (artisanat et petit commerce d'une part, employés et cadres de l'autre).

Selon une vue, aujourd'hui à la mode, les classes moyennes seraient constituées de cette partie des travailleurs qui disposent d'un capital intellectuel ou matériel : cependant, en mettant sur le même pied aux fins d'une hypothétique unification le possesseur d'un fonds de commerce et le titulaire d'un diplôme d'ingénieur, on établit la fragilité et l'absence de vraisemblance de la catégorie considérée.

Les organismes de défense, et notamment le Comité français, affirment que les classes moyennes représentent l'élément le plus favorable à l'équilibre économique et social. Leur but déclaré est de développer un esprit de solidarité entre les membres de ces couches si diverses. Pourtant, dans la majorité des cas, les groupes qui se réclament de ce pavillon défendent les intérêts d'une fraction particulière et, notamment, de celle que menace le progrès économique. En fait, cette notion a plus de portée comme instrument du combat social (spécialement répartition de la charge fiscale) que comme outil d'investigation positive ¹⁵.

Au total, sous l'angle propre de cet ouvrage, il n'apparaît pas possible de ramener les classes sociales à des groupes susceptibles d'intervenir, en tant que tels, sur les autorités gouvernementales. L'action de la stratification sociale nous paraît être de contribuer à la fixation des

opinions et à la détermination des conduites au sein de tous les groupements qui participent, de près ou de loin, à la gestion des affaires publiques. Cette influence, moins mécanique et exclusive que ne le disent les théoriciens marxistes, repose sur les facteurs objectifs de différenciation qui, même dans les sociétés économiquement avancées continuent de séparer les hommes, et sur la conscience qu'en ont les intéressés (des décalages restant toujours susceptibles de s'instituer entre la place réelle d'un individu sur l'échelle sociale et l'idée qu'il se fait de sa position).

III. FRONTIÈRES DE LA NOTION DE GROUPE

Elles sont difficiles à saisir. En bien des cas, l'application de cette notion à une situation concrète dépendra d'une évaluation subjective et, donc, sujette à controverse. Nous allons présenter quelques éléments de réflexion sur la ligne de partage.

GROUPES ET ACTIVITÉS COLLECTIVES.

Les sociologues sont généralement d'accord pour exclure de la catégorie « groupe » les rassemblements de foule (y compris ceux ayant allure de manifestation, à l'occasion desquels s'affirme entre les participants et souvent avec intensité, un foyer commun d'attention et d'action réciproque). Ils en écartent également la notion de « public » que l'on peut décrire comme un agrégat d'individus réagissant aux mêmes *stimuli* (ainsi « téléspectateurs ») sans que les membres soient nécessairement en état de proximité physique. Autre notion du « public » : l'ensemble des personnes qui, à un moment donné, s'intéressent au même problème (liaison avec l'étude de l'opinion).

Quand le public est matériellement réuni en un lieu quelconque, les sociologues parlent d'« audience » (ou, si l'on veut, d'auditoire au sens de la collectivité de ceux qui écoutent). Un cours d'enseignement supérieur relève généralement de cette formule : ce n'est pas un groupe. Mais si, à l'issue de la leçon, s'institue habituellement un séminaire dont le fonctionnement suscite la création de pratiques régulières, ne peut-on dire que l'assistance tend à se transformer en un authentique groupe ? Par sa simplicité même, cet exemple montre la difficulté d'établir des barrières rigoureuses et immuables entre les groupements proprement dits et la série, mal définie et malaisément repérable, des situations voisines.

On trouverait plusieurs cas de cet ordre en étudiant les rapports des intellectuels avec la vie politique¹⁶. Afin d'éviter les controverses

I M P R I M E R I E
R. FOULON & Cie
29, Rue Deparcieux, 29
P A R I S (XIV^e)
N^o 1 601 VI-1962

LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, bd Saint-Michel, PARIS

REVUE ECONOMIQUE

paraissant six fois par an

COMITÉ DE DIRECTION :

R. BARRE — P. BAUCHET — F. BRAUDEL — P. COUTIN — E. JAMES
E. LABROUSSE — J. LHOMME — A. MARCHAL — J. MARCHAL
J. MEYNAUD — H. NOYELLE — J. WEILLER

ABONNEMENTS 1962 (*six numéros de 160 pages*)

France et Union Française .. 40 NF Etranger .. 45 NF
Prix du numéro 8 NF

Des numéros spéciaux sont consacrés aux grands problèmes actuels :
La consommation (n° 2, 1961) ; *Les transports* (n° 4 et 5, 1961) ; *Le progrès technique* (n° 6, 1961) ; *La monnaie* (n° 1, 1962) ; *Problèmes de l'Allemagne occidentale* (n° 3, 1962). Tous ces numéros sont en vente à 8 NF

ANNALES

ECONOMIES — SOCIÉTÉS — CIVILISATIONS

Revue trimestrielle fondée en 1929 par

† LUCIEN FEBVRE

et

† MARC BLOCH

Membre de l'Institut

Professeur à la Sorbonne

COMITÉ DE DIRECTION :

FERNAND BRAUDEL — GEORGES FRIEDMANN — CHARLES MORAZÉ

Secrétaire : Paul LEUILLIOT

ABONNEMENTS 1962

France et Union française .. 29 NF ; Etranger .. 35 NF
Prix du numéro 6 NF

ANNALES DE GEOGRAPHIE

paraissant six fois par an

COMITÉ DE DIRECTION :

A. CHOLLEY — M. SORRE — J. DRESCH — P. BIROT — P. GEORGE

ABONNEMENTS 1962 (*six numéros de 112 pages*)

France et Union Française .. 27 NF ; Etranger .. 30 NF
Prix du numéro 5,40 NF

LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, bd Saint-Michel, PARIS
